



Monsieur Philippe Touzet
Délégué syndical Central
SUD RATP
3, rue Rampon
75011 Paris

Paris, le 11 OCT. 2007

BUS 2007 5076

Monsieur le délégué syndical central,

Je fais suite par la présente à votre courrier en date du 4 septembre dernier adressé au Président-directeur général, dans lequel vous lui faites part de votre souhait d'être associé à l'organisation de sondages dans les centres bus. Ces sondages sont préalables à la mise en place de dispositifs de volontariat, prévus par l'accord du 12 juillet dernier sur la modernisation des conditions de travail des machinistes receveurs.

Je tiens à vous rappeler, bien que la consultation directe des salariés reste une prérogative de l'employeur, qu'en ce qui concerne le cas du centre bus de Bords de Marne auquel vous faites référence, les conditions de mise en place du sondage ont précisément été concertées. C'est notamment à la demande de certaines organisations syndicales que le fait de répondre sous couvert d'anonymat a pu être proposé aux agents, susceptibles ainsi de répondre plus librement.

De manière plus générale, il ne fait nul doute que les directions locales auront à cœur d'être transparentes sur les dispositifs de sondage mis en œuvre. En effet, seul un sondage correctement orchestré sera de nature à livrer des éléments constructifs dans le cadre d'une concertation locale. En outre, l'intérêt commun des agents comme des directions locales est d'aboutir à la mise en place de dispositifs de volontariat qui répondent aux attentes locales des agents, et qui de ce fait fonctionnent.

Pour finir, il est bien entendu que l'organisation de sondages ne remet en outre aucunement en cause le fait que les grilles, en centre bus, restent un sujet de concertation majeur, et que toute montée en roulement se fait selon des règles clairement établies par la réglementation en vigueur à BUS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le délégué syndical central, l'expression de mes salutations distinguées

Josette THEOPHILE